

Les Saintes **Une plainte déposée contre la mairie**

« S'il y avait basculement des eaux du Vaccarès, comme on l'a redouté en 2008, ce sont plus de 4,6 millions de m³ qui se répandraient... Tout ce que l'on a fait, on l'a fait dans les règles de façon à protéger les biens et les personnes. » Pas vraiment content, mais très surpris, Roland Chassain entend ainsi répondre aux associations qui selon lui **« font juste de la politique »**. Trois associations (1) ont en effet récemment déposé une plainte contre le remblaiement d'une zone humide à l'entrée du village des Saintes-Maries-de-la-Mer en bordure de l'étang de l'Impérial.

« En plus, ce n'est pas de ce côté-là qu'il y aurait des risques d'inondations... On a mis des gravats, des plaques de béton, des pavés étalés sur cette zone humide », soutient-t-on du côté des associations. La direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt a d'ailleurs dressé un procès-verbal : aucune demande d'autorisation, ni déclaration de remblaiement n'ayant été faite au préalable c'est une infraction au code de l'environnement qui a été constatée.

D'ailleurs, une mise en demeure de la préfecture court toujours et impose à la commune le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation dans un délai de trois mois comportant une évaluation des incidences des travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. **« Mais comment pourrait-on réaliser une telle évaluation sur des habitats et des espèces ayant déjà fait l'objet d'une destruction lors des travaux qui en plus sont terminés ? »**, interrogent les associations. Ces dernières estiment que le remblaiement des zones humides affecte une biodiversité exceptionnelle dans un lieu situé au cœur du parc naturel régional de Camargue et inscrit au réseau européen Natura 2000.

Reste que pour le maire des



Le maire, Roland Chassain.

Saintes-Maries-de-la-Mer, c'est l'urgence préfectorale et de l'État qui a motivé ces travaux. La reconstitution de la digue de protection nord du village, située entre Cacharel et la mer, permettra en cas de débordement des étangs par fort vent du nord d'empêcher la pénétration des eaux.

« En plus, on a pris tous les frais à notre charge... Sur cet espace, il n'y a pas un poteau, pas un lampadaire, on n'a pas fait ça pour détruire mais pour protéger. Et sur une zone de 37 000 hectares on a pris moins d'un hectare. Où est le mal ? », s'agace encore Roland Chassain qui précise au passage que le cordon avait déjà été conforté en 1993.

« Si l'eau rentre, c'est tout le village qui se noie et tout a été fait pour qu'on ne boive pas la tasse », conclut Roland Chassain. Les associations quant à elles entendent rester vigilantes et espèrent si une suite est donnée à leur plainte que la commune se verra infliger des pénalités voire même sera obligée de défaire ce qui a été fait. ●

V. B.-B.

► Renaissance saintoise, association citoyenne des Saintes-Maries-de-la-Mer, Nacicca, nature et citoyenneté en Crau, Camargue et Alpilles, UDVN, union départementale Vie et Nature.